



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
19 novembre 2009

Français
Original : Anglais



**Onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**
Bali (Indonésie), 24-26 février 2010
Point 4 de l'ordre du jour*

**Nouvelles questions de politique générale :
l'environnement dans le système multilatéral**

**Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la
biodiversité et les services écosystémiques**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport est soumis au Conseil/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa onzième session extraordinaire. Il contient le texte issu de la deuxième réunion intergouvernementale et multipartite spéciale pour une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui s'est tenue à Nairobi du 5 au 9 octobre 2009, conformément à la décision 25/10 du Conseil. Il contient des propositions de mesures sur le processus à suivre pour l'examen de la création de cette plateforme.

* UNEP/GCSS.XI/1.

I. Projet de décision du Conseil

1. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être envisager d'adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil d'administration,

Rappelant ses principales fonctions et responsabilités énoncées dans la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale du 15 décembre 1972, aux termes de laquelle le Conseil d'administration est chargé, entre autres, d'encourager les milieux scientifiques internationaux compétents et d'autres milieux professionnels à contribuer à l'acquisition, à l'évaluation et à l'échange de connaissances et d'informations sur l'environnement, et selon qu'il conviendra, aux aspects techniques de la formulation et de la mise en œuvre des programmes relatifs à l'environnement dans le cadre des organismes des Nations Unies,

Prenant note de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire et du processus en assurant le suivi, du Processus consultatif vers un Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité, et de la décision IX/15 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique,

Rappelant sa décision 25/10 du 20 février 2009,

Notant les résultats de la deuxième réunion intergouvernementale et multipartite spéciale pour une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui s'est tenue à Nairobi du 5 au 9 octobre 2009,

Constatant qu'il faut renforcer et améliorer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques pour le bien-être de l'humanité, et notamment étudier la possibilité d'établir une nouvelle plateforme scientifique et politique,

Ayant examiné le rapport soumis par le Directeur exécutif¹,

1. *Invite* les gouvernements et les organisations concernées à achever leurs délibérations sur d'éventuels mécanismes susceptibles d'améliorer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques visant au bien-être et au développement durable de l'humanité;

2. *Prie* le Directeur exécutif d'aider les gouvernements et les organisations concernées à parachever leurs délibérations sur les éventuels mécanismes visés au paragraphe 1 de la décision 25/10 et pour cela :

a). De convoquer pendant le premier semestre de 2010, une troisième et dernière réunion intergouvernementale et multipartite spéciale afin de négocier et de décider éventuellement de créer une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques si des ressources extrabudgétaires sont disponibles;

b) De transmettre, au nom du Conseil d'administration, le texte issu de cette troisième réunion à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session, pour examen durant le débat de haut niveau sur la diversité biologique prévu en septembre 2010, puis par la suite;

c) De prendre les mesures voulues, si des ressources sont disponibles, pour appliquer les textes issus de cette troisième réunion et les résolutions pertinentes qui pourraient être adoptées par l'Assemblée générale sur la question et d'en rendre compte au Conseil à sa vingt-sixième session;

3. *Invite* les gouvernements et les organisations en mesure de le faire à fournir des ressources extrabudgétaires à l'appui du processus susmentionné.

¹ UNEP/GC.XI/7.

II. Aperçu

2. En mars 2008, Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a rédigé une note conceptuelle sur la nécessité et la justification d'une plateforme intergouvernementale et multipartite sur la biodiversité et les services écosystémiques, sur la base d'une demande émanant du Comité scientifique international du processus consultatif visant la création du Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité et des partenaires de la stratégie de suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire. Cette note a été diffusée comme document d'information à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à sa neuvième réunion tenue en mai 2008.
3. La consultation visant la création d'un mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité et la stratégie mondiale de suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire reflète, l'une et l'autre, un accord général sur la nécessité de créer une telle plateforme. Cette nécessité a encore été renforcée par la décision IX/15 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, dans laquelle les Parties ont accueilli avec satisfaction la note conceptuelle susmentionnée et l'accord du Directeur exécutif du PNUE pour convoquer une réunion spéciale intergouvernementale et multipartite à composition non limitée pour examiner l'opportunité de créer une interface internationale science-politique efficace sur la biodiversité, les services écosystémiques et le bien-être de l'humanité, les Parties étant invitées à veiller à ce que des experts scientifiques et politiques appropriés soient disponibles pour y participer et encourager la participation d'experts de diverses régions et disciplines.
4. La réunion a eu lieu à Putrajaya (Malaisie) du 10 au 12 novembre 2008. De façon générale, les participants ont convenu de la nécessité de renforcer l'interface science-politique et ont recommandé au Directeur exécutif du PNUE de rendre compte au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, à sa vingt-cinquième session, des résultats de la réunion, et au Conseil d'administration de prier le Directeur exécutif de convoquer une deuxième réunion de ce type.
5. Par sa décision 25/10, le Conseil/Forum a prié le Directeur exécutif de mener une nouvelle fois une action pour appuyer les efforts déployés par les gouvernements et les organisations concernées pour explorer les mécanismes susceptibles d'améliorer l'interface entre les sciences et les politiques dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques pour la conservation et l'exploitation durables de la biodiversité, le bien-être de l'humanité à long terme et le développement durable, en vue de rendre compte des progrès accomplis à la session extraordinaire sur la biodiversité de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale et autres réunions pertinentes. Plus précisément, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de convoquer en 2009 une deuxième réunion intergouvernementale et multipartite.

III. Résultats de la deuxième réunion intergouvernementale et multipartite spéciale sur une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

6. Le Directeur exécutif a convoqué cette deuxième réunion du 5 au 9 octobre 2009 à Nairobi. Elle a réuni des représentants de 97 pays et d'organes et institutions spécialisées des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et des secrétariats des conventions, ainsi que des représentants des organisations non gouvernementales, du secteur privé et des entreprises, comme l'indique en détail le rapport de la réunion (UNEP/IPBES/2/4).
7. Les représentants ont examiné l'analyse des lacunes de l'interface science-politique existant actuellement sur la diversité biologique et les services écosystémiques. Le débat a porté plus précisément sur la nécessité de créer des connaissances (pour améliorer la collaboration et la coordination afin de produire des connaissances pour une base commune et partagée), l'évaluation de ces connaissances (pour produire en temps utile et régulièrement et diffuser les informations pertinentes sur le plan politique et non dogmatiques), l'utilisation de ces connaissances (pour mettre en œuvre des politiques grâce à un soutien scientifique sous la forme d'outils et de méthodologies d'aide à la décision) et la création de capacités (afin d'intégrer la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être

de l'humanité). Les représentants ont échangé des vues sur les fonctions possibles et la structure de gestion du mécanisme potentiel.

8. Comme l'on décidé les représentants, les résultats de la réunion ont été présentés sous forme d'un résumé établi par le Président, reproduit à l'annexe du présent rapport.

IV. Marche à suivre

9. Comme l'a recommandé la réunion, les gouvernements et les organisations concernées devraient être invités à parachever en 2010 leurs délibérations concernant les mécanismes susceptibles d'améliorer l'interface science-politique pour la biodiversité et les services écosystémiques, pour le bien-être de l'humanité et le développement durable, en fonction des résultats de la réunion. Pour faciliter de telles délibérations, le Directeur exécutif devrait convoquer au premier semestre de 2010 une troisième et dernière réunion pour négocier et pour décider s'il y a lieu de créer une plateforme sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles.

10. Pour donner suite à cette réunion, le Directeur exécutif devrait être autorisé par le Conseil d'administration à transmettre, au nom de celui-ci, les résultats de la troisième réunion à l'Assemblée générale lors de sa soixante-cinquième session, pour qu'elle les examine durant le débat de haut niveau sur la diversité biologique prévu en septembre 2010, puis par la suite. En outre, le Directeur exécutif devrait être autorisé par le Conseil d'administration à décider, sous réserve que des ressources soient disponibles, d'appliquer les résultats de la troisième réunion et les résolutions pertinentes que pourrait adopter l'Assemblée générale sur la question, et de l'inviter à rendre compte au Conseil d'administration à sa vingt-sixième session.

Deuxième réunion intergouvernementale et multipartite spéciale pour une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques : résumé du Président¹

1. Les représentants à la deuxième réunion intergouvernementale et multipartite spéciale concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, tenue à Nairobi du 5 au 9 octobre 2009, ont tous reconnu l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques qui, bien qu'ils soient essentiels pour le développement durable et le bien-être humain tant actuel que futur, en particulier pour l'élimination de la pauvreté, connaissent actuellement une déperdition considérable; que l'interface entre la science et la politique dans les domaines de la biodiversité et des services écosystémiques devait être renforcée à tous les niveaux; la nécessité de garantir la qualité et l'indépendance de l'apport scientifique; et l'importance d'une collaboration active avec les organismes concernés des Nations Unies pour renforcer au maximum les synergies et créer des capacités en vue d'intégrer la biodiversité et les services écosystémiques.

I. Constatations et besoins dégagés par l'analyse des lacunes

2. La discussion reproduite dans la présente section est fondée sur les besoins d'ensemble d'une interface scientifique et politique renforcée pour la biodiversité et les services écosystémiques et n'est pas spécifique des fonctions potentielles de la plateforme proposée, examinées à la section II.

3. Il a été convenu dans l'ensemble que l'analyse des lacunes fournissait une base appropriée pour examiner les moyens de renforcer l'interface entre la science et la politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques, mais on a considéré que l'analyse de certaines questions, telles que les initiatives actuelles et appropriées des capacités et les évaluations à différents niveaux devait être approfondie.

4. Les participants ont reconnu qu'une interface renforcée entre la science et la politique exigeait : une indépendance scientifique (crédibilité, pertinence et légitimité); la production de connaissances (collaboration et coordination pour établir des bases de connaissances communes et partagées); des évaluations des connaissances (évaluations périodiques et en temps voulu pour produire et diffuser des avis pertinents mais non dogmatiques sur le plan politique avec la participation pleine et équitable d'experts de toutes les régions du monde); l'utilisation des connaissances (appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques); et le renforcement des capacités afin de renforcer l'interface entre la science et la politique et d'intégrer la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être des personnes (par exemple élimination de la pauvreté, sécurité alimentaire, hydrique et énergétique).

5. L'interface scientifique et politique pourrait, au moins en partie, être améliorée en renforçant les mécanismes existants, mais un nouveau mécanisme tirant partie des mécanismes existants et renforcés pourrait ajouter une valeur appréciable à des domaines pour lesquels le renforcement était difficile.

6. Il n'existait actuellement aucun mécanisme intergouvernemental qui répondait aux besoins scientifiques et politiques des multiples accords et processus multilatéraux sur l'environnement dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques.

A. Amélioration de la collaboration et de la coordination afin de produire des connaissances pour une base commune et partagée

7. Les participants ont reconnu qu'il était urgent de renforcer la production des connaissances aux niveaux national, régional et mondial en s'appuyant sur les réseaux scientifiques existants. Les besoins en matière de production de connaissances comprenaient par exemple :

¹ Le résumé du Président n'a pas fait l'objet d'un contrôle rédactionnel formel.

- a) Un examen de l'applicabilité, de la cohérence et de la transférabilité de mesures et d'indicateurs concrets pour déterminer l'état et les tendances de la biodiversité et des services écosystémiques;
- b) Des cadres nationaux et régionaux de suivi de la biodiversité et des services écosystémiques;
- c) Des modèles explicites d'un point de vue spatial prévoyant la réponse de la biodiversité et des services écosystémiques aux pressions et aux forces motrices ainsi que les incidences qui en résultent pour le bien-être de l'humanité.

8. Les participants ont insisté sur l'importance des connaissances locales et traditionnelles et des autres formes de connaissances pour renseigner les divers processus politiques afin de faire en sorte que les résultats – (les recherches, les données et les outils – ainsi que les bonnes pratiques pour une exploitation durable de la biodiversité et des services écosystémiques) soient utiles pour les utilisateurs à tous les niveaux.

9. Une approche interdisciplinaire et pluridisciplinaire sortant du cadre de la biodiversité, y compris la recherche sociale et économique, était considérée comme essentielle. Il était également indispensable d'adopter une approche ascendante de la production de connaissances pour veiller à ce que la détermination des besoins ne soit pas l'apanage de la communauté scientifique ou politique, mais également de la communauté plus large des utilisateurs.

B. Besoin de procéder régulièrement à des évaluations pour produire et diffuser des informations pertinentes sur le plan politique et non dogmatiques

10. Il est nécessaire de fournir des évaluations et des informations scientifiques indépendantes, fondées, pertinentes et crédibles aux décideurs dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques ainsi qu'à la communauté de développement au sens large.

11. Par ailleurs, il est nécessaire de réaliser des évaluations qui, en général, incluent la participation des gouvernements et d'autres parties concernées par l'intermédiaire d'un processus intergouvernemental (mécanisme fondé), qui soient pertinentes sur le plan politique (sans être dogmatiques), faisant participer pleinement et sur un même pied des experts de toutes les régions du monde (tenant compte de la nécessité d'un renforcement des capacités pour de nombreux pays en développement) et soumises à l'examen collégial (crédibles). Ces évaluations devraient faire ressortir les liens entre la biodiversité, les services écosystémiques et l'atténuation de la pauvreté (par exemple sécurité alimentaire, énergétique et hydrique), englober l'évaluation des écosystèmes et mettre en évidence les facteurs de changement et les questions nouvelles.

12. Les évaluations devraient être dictées par la demande, fondées sur l'identification des problèmes et les besoins des utilisateurs, y compris les besoins des décideurs, de tous les accords multilatéraux sur l'environnement (par exemple les six conventions relative à la biodiversité, à savoir la Convention sur la diversité biologique, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la conservation des espèces migratrices, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification) et les organismes des Nations Unies concernés; prendre en compte tous les types de connaissances, y compris les connaissances autochtones et traditionnelles; couvrir toutes les échelles temporelles (passées, présentes et futures) et les échelles spatiales (locales, sous-régionales, régionales et mondiales); utiliser un cadre conceptuel et des méthodologies communs; et être interdisciplinaires et multidisciplinaires. Elles devraient se pencher sur les questions thématiques et naissantes, compléter, sans faire double emploi, les évaluations existantes, tirer des enseignements de l'expérience acquise dans le cadre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ainsi que d'autres processus internationaux d'évaluation tels que l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, le rapport sur l'Avenir de la biodiversité dans le monde, de l'Évaluation internationale des sciences agricoles et des technologies pour le développement ainsi que de « l'évaluation des évaluations » du milieu marin; prendre en compte les aspects sociaux et économiques et liés à la valeur ajoutée et repérer les lacunes dans les connaissances.

13. Il est indispensable de convenir de processus pour approuver la structure de gouvernance et la portée de ces évaluations, la désignation et le choix des auteurs et des éditeurs; et les processus

d'examen collégial, d'approbation, de sensibilisation et de communication. Les besoins financiers et en ressources humaines requis pour ces évaluations devraient être déterminés et satisfaits. Ces évaluations devraient être traduites dans une langue comprise des utilisateurs finals et utilisés par ces derniers (y compris les communautés locales).

14. La participation des décideurs politiques et des parties prenantes concernées, notamment aux niveaux locaux, représentant des systèmes de connaissances appropriés, est essentielle pour garantir le renforcement de l'interface scientifique et politique.

C. Appui à la mise en œuvre des politiques grâce à un soutien scientifique sous la forme d'outils et de méthodologies d'aide à la décision

15. Même s'il est nécessaire de soutenir la formulation et la mise en œuvre des politiques (notamment pour les six conventions relatives à la biodiversité et la Convention sur la lutte contre la désertification), il importe également d'élargir la base des clients et des utilisateurs des informations scientifiques pour y inclure les gouvernements et les organismes des Nations Unies, la société civile, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Des campagnes de sensibilisation à l'intention du grand public sont également essentielles.

16. L'accès aux connaissances et leur utilisation, qui devraient être pertinentes sans être dogmatiques, ont été jugés cruciaux. Il importe également de mettre au point, sur demande, des outils et des méthodologies pour appuyer la formulation des politiques, par exemple des évaluations infra-mondiales en y associant les utilisateurs finals; des outils à critères multiples pour l'analyse des décisions; des analyses coûts-avantages; et des méthodes d'évaluation pour les services écosystémiques. Il est essentiel que la base des connaissances puisse servir aux utilisateurs.

17. Il est également nécessaire d'envisager l'utilisation des divers mécanismes scientifiques et technologiques pour que le processus politique se déroule de manière harmonieuse et appropriée.

D. Besoin de créer des capacités afin d'intégrer la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être de l'humanité

18. De l'avis général, il faut renforcer les capacités pour la production, l'évaluation et l'utilisation des connaissances à divers niveaux. Le renforcement des capacités des scientifiques, des décideurs et des membres de la société civile, y compris des communautés locales, devrait être encouragé pour leur permettre de participer pleinement à l'interface scientifique et politique, outre l'augmentation de la participation et de la contribution des scientifiques de pays en développement, tout en veillant à ce qu'un appui technique et scientifique ciblé soit fourni pour leur garantir un rôle accru.

19. Les besoins spécifiques recensés par les participants sont notamment :

- a) L'accès aux informations et connaissances, par exemple l'accès libre et gratuit en ligne aux journaux, bibliothèques virtuelles, informations géographiques de base et données satellitaires;
- b) Des programmes de formation et des facilités pour les scientifiques des pays en développement, par exemple la fourniture de bourses et l'accès à des outils de modélisation;
- c) Un réseau de correspondants pour faciliter les évaluations nationales et régionales, et le renforcement des capacités pour la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

20. Il est nécessaire d'intégrer et d'élargir le renforcement des capacités dans les programmes et les processus, en s'appuyant sur les activités existantes, y compris dans le cadre de la coopération bilatérale, notamment avec le Fonds pour l'environnement mondial en tant que mécanisme de financement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

21. Il est nécessaire de mieux comprendre toute la diversité et les carences des activités de renforcement des capacités disponibles nécessaires pour répondre aux besoins d'une interface scientifique et politique renforcée.

II. Fonctions de la plateforme proposée

22. La plateforme proposée a pour objet de renforcer au moindre coût les interfaces scientifiques et politiques existantes associées à la biodiversité et aux services écosystémiques, qui sont fragmentées et non coordonnées.

23. La plupart des participants ont estimé qu'il fallait garantir l'indépendance scientifique, c'est-à-dire séparer la structure de gouvernance de la plateforme proposée des structures de gouvernance des accords multilatéraux sur l'environnement et des organismes des Nations Unies pour la fourniture d'informations scientifiques fondées, légitimes et pertinentes dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques qui soient pertinentes sur le plan politique sans pour autant être dogmatiques.

24. Avant de mettre au point les fonctions éventuelles d'une plateforme, il serait essentiel de garantir une bonne connaissance des capacités disponibles et des moyens de les renforcer, afin que la plateforme soit conçue pour ajouter de la valeur aux capacités existantes sans les multiplier ou s'y substituer. Une analyse plus approfondie a été demandée dans les domaines du renforcement des capacités, de l'évaluation, de la structure et des procédures du Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique ainsi que des coûts potentiels et des modalités d'une telle plateforme. Une nouvelle plateforme pourrait jouer un rôle décisif pour coordonner et stimuler les mécanismes existants, outre exécuter un certain nombre de fonctions qui ne sont actuellement pas couvertes par une autre organisation ou un autre mécanisme. Les premières fonctions de la plateforme potentielle pourraient être de :

a) Favoriser une collaboration et une coordination renforcées pour la production de connaissances en vue de la création d'une base de connaissances communes et partagées en :

- i) Identifiant et hiérarchisant les principales informations scientifiques nécessaires aux décideurs politiques à diverses échelles spatiales, y compris par le processus d'évaluation;
- ii) Créant un mécanisme de dialogue entre la communauté scientifique, les décideurs politiques et les organismes de financement pour stimuler la production des informations demandées au plan national et en partenariat avec des organisations internationales telles que le Conseil international pour la science et ses programmes, par exemple Diversitas, et l'Union mondiale pour la nature. Le mécanisme lui-même ne financerait et ne réaliserait aucune recherche scientifique primaire;

b) Coordonner et réaliser des évaluations périodiques et ponctuelles pour produire et diffuser des informations pertinentes sur le plan politique sans pour autant être dogmatiques en :

- i) Identifiant la nécessité et en encourageant la réalisation d'évaluations infra-mondiales (nationales, sous-régionales et régionales) basées sur le suivi de l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire, en coordination avec celui-ci;
- ii) Faisant la synthèse des conclusions des évaluations infra-mondiales par région et par thème;
- iii) Réalisant, si nécessaire, des évaluations sous-régionales, régionales et mondiales, en s'appuyant sur les évaluations infra-mondiales et d'autres sources;
- iv) Menant à bien des évaluations sur des questions thématiques;
- v) Diffusant les conclusions de l'évaluation aux parties prenantes concernées;
- vi) Tenant un catalogue actualisé des évaluations pertinentes, facilitant la collaboration avec celles-ci tout en veillant à éviter les doubles emplois;

c) Appuyer la formulation et la mise en œuvre des politiques en recensant les outils et les méthodologies pertinents sur le plan politique tout en répondant aux besoins des décideurs politiques et des autres utilisateurs d'informations scientifiques, notamment en diffusant les conclusions des évaluations à diverses échelles spatiales, et des informations sur les meilleures pratiques pour utiliser les outils et les méthodologies et si nécessaire encourager leur développement ultérieur;

d) Renforcer les capacités pour intégrer la biodiversité et les services écosystémiques au profit du bien-être de l'humanité en identifiant les besoins de renforcement des capacités (en s'appuyant sur la liste indicative susmentionnée) des scientifiques et des décideurs ainsi que des autres utilisateurs d'informations scientifiques sur une gamme d'échelles spatiales et en créant un mécanisme, avec les organisations chargées du renforcement des capacités, y compris le mécanisme de financement du Fonds pour l'environnement mondial et les activités du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de la Banque mondiale et des banques régionales de développement ainsi que des organisations de la société civile pour faciliter et stimuler la satisfaction des besoins constatés. La plupart des participants ont manifesté leur appui au renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement, y compris à l'amélioration de l'accès aux informations et technologies scientifiques utiles ainsi qu'à la fourniture de programmes et de possibilités de formation.

III. Structure de gouvernance

25. Plusieurs structures de gouvernance intergouvernementale possibles ont été examinées :

a) Il a été dans l'ensemble admis que la plénière devrait comprendre des représentants de tous les gouvernements représentés à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des participants invités parmi les groupes de parties prenantes concernées. Certains délégués ont déclaré que les participants des parties prenantes concernées devraient être invités conformément aux modalités convenues par la plateforme proposée à sa première réunion;

b) Deux avis ont été exprimés concernant un organe exécutif ou bureau. Vu qu'il devrait comprendre des scientifiques et des experts techniques élus de la même manière que pour le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur la base d'une représentation géographique appropriée, ainsi que des membres ad hoc compétents (par exemple les présidents des organes scientifiques subsidiaires des six conventions relatives à la biodiversité et de la Convention sur la lutte contre la désertification). Ces participants ne voyaient pas la nécessité d'un groupe consultatif scientifique consultatif compte tenu du haut niveau de spécialisation scientifique et technique des membres élus de l'organe exécutif ou du bureau. L'autre avis était que les membres de l'organe exécutif ou du bureau ne devraient pas être des experts techniques et devraient s'acquitter uniquement de fonctions administratives, c'est-à-dire que l'organe devrait alors être complété par un groupe scientifique consultatif élu pour garantir la crédibilité scientifique, composé de membres ad hoc compétents (par exemple, les présidents des organes scientifiques subsidiaires des accords multilatéraux sur l'environnement);

c) Des avis divergents ont été exprimés sur les rapports entre la plateforme et les organes directeurs des six accords multilatéraux sur l'environnement concernant la biodiversité et la Convention sur la lutte contre la désertification ainsi que les organismes des Nations Unies, de nombreux participants préconisant un rapport direct entre les accords et la plénière ou l'organe exécutif, alors que ceux qui étaient favorables à un groupe scientifique consultatif préféraient que l'interface se situe entre les accords et l'organe scientifique consultatif;

d) Le fonctionnement à tous les niveaux d'échelles spatiales, à savoir national, sous-régional, régional et mondial, a été approuvé sans réserve;

e) La nécessité d'un petit secrétariat a été approuvée dans l'ensemble, mais les fonctions, les mécanismes de financement et le lieu devraient être définis. Il a été demandé au secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement d'évaluer les divers types d'arrangements institutionnels pour le secrétariat ainsi que les critères à utiliser pour déterminer l'emplacement du secrétariat;

f) Les vues divergeaient sur la question de savoir si les groupes de travail devraient être ad hoc, assortis d'un calendrier et constitués selon les besoins, et par conséquent en nombre indéterminé, ou s'ils devraient être permanents, mais avec des programmes de travail souples et dictés par la demande. Un grand nombre de représentants qui soutenaient la création de groupes de travail permanents étaient favorables à la constitution de deux groupes (groupe des évaluations et groupe du renforcement des capacités). Toutefois, les vues divergeaient sur la question de savoir si des groupes de travail régionaux étaient nécessaires ou s'il était possible d'utiliser les mécanismes institutionnels

existants. On s'est accordé dans l'ensemble sur la création de groupes de travail, si nécessaire, lors de la première séance plénière;

g) Le mécanisme de financement, outre la création possible d'un fonds d'affectation spéciale, ou le niveau des ressources financières nécessaires, lesquelles ne pourraient pas être évaluées avant l'achèvement du programme de travail ont fait l'objet d'un bref examen.

IV. Conclusions et marche à suivre

26. Dans l'ensemble, les participants étaient très favorables à un nouveau mécanisme intergouvernemental pour renforcer l'interface scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, sous réserve qu'il ne fasse pas double emploi ou ne se substitue pas aux mandats des programmes de travail des accords multilatéraux sur l'environnement ou des mécanismes existants, lorsque le renforcement des mécanismes existants était inadapté. La plupart des participants ont approuvé l'importance de garantir l'indépendance scientifique du nouveau mécanisme intergouvernemental en le dotant d'une structure de gouvernance distincte, mais tenant compte des structures de gouvernance des accords multilatéraux sur l'environnement et des organismes des Nations Unies. Les vues divergeaient sur la question de savoir si un tel mécanisme répondrait toutefois uniquement aux besoins des accords multilatéraux sur l'environnement et de leurs organes scientifiques subsidiaires, en assurant une représentation pleine et équitable des pays en développement et un examen collégial des rapports par des experts et les gouvernements, ou s'il devrait également répondre aux besoins d'autres parties prenantes, par exemple les organismes des Nations Unies. Même si les participants estimaient qu'il devait être intergouvernemental, les vues divergeaient sur la question de savoir si les parties prenantes concernées devraient être invitées en qualité d'observateurs ou si les participants devraient être invités sur la base de modalités devant être convenues par une éventuelle plateforme à sa première réunion. Il a été convenu que tout rapport devrait être utile à l'ensemble des parties prenantes.

27. La plateforme devrait soutenir et compléter les organes scientifiques subsidiaires des six accords et processus multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et de la Convention sur la lutte contre la désertification comme expliqué ci-dessus. Toutefois, les vues divergeaient sur la question de savoir si un tel mécanisme devrait faire intervenir également les organismes concernés des Nations Unies, la communauté scientifique et d'autres parties prenantes, telles que les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les organisations de la société civile.

28. Un tel mécanisme intergouvernemental pourrait jouer, dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques, un rôle semblable à celui joué par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans le domaine du changement climatique, mais adopter une approche plus globale prévoyant non seulement d'évaluer les connaissances mais également d'encourager le renforcement de la collaboration et de la coordination pour la production de connaissances en vue de créer une base commune et partagée de connaissances; d'appuyer la mise en œuvre des politiques en identifiant les outils et méthodologies pertinents pour les politiques afin de répondre aux besoins des décideurs politiques; et de renforcer les capacités afin d'intégrer la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être de l'humanité.

29. Pour éviter les doubles emplois et garantir que le nouveau mécanisme ajoute de la valeur de manière unique, certains participants ont demandé des informations supplémentaires pour pouvoir décider de la création d'un nouveau mécanisme intergouvernemental. Les analyses supplémentaires demandées portaient notamment sur : les activités en cours et prévues de renforcement des capacités; les évaluations, y compris la situation actuelle des indicateurs existants; la structure et les procédures de gouvernance du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat; les options et critères pour un éventuel secrétariat; et des informations sur les besoins éventuels en matière de financement et les structures de gouvernance d'une éventuelle plateforme.

30. Certains participants ont recommandé que le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement informe le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention sur la diversité biologique à sa troisième réunion des progrès accomplis lors de la réunion en cours afin qu'il puisse analyser les incidences des travaux de la Convention sur la diversité biologique, y compris son plan stratégique.

31. Les participants ont recommandé que le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement fasse rapport à la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum

ministériel mondial sur l'environnement, en février 2010, sur les conclusions de la réunion en cours, et que le Conseil d'administration prie le Directeur exécutif, en coopération avec les organismes concernés des Nations Unies, de convoquer une troisième et dernière réunion intergouvernementale multipartite pour négocier et décider de la création d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, dont les conclusions devraient être communiquées à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale en 2010.

32. Certains représentants ont également recommandé la tenue de nouvelles consultations informelles entre les gouvernements et les organisations concernées aux niveaux bilatéral et régional afin de faciliter les consultations en vue de la troisième et dernière réunion, et invité les gouvernements et les organisations en mesure de le faire à contribuer à l'organisation de ces consultations.
